

## Relations industrielles Industrial Relations



Conseil économique du Canada, *Horizon 1982*, Quatorzième exposé annuel, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1977, 108 pp.

Gérard Bélanger

Volume 32, Number 4, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028828ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028828ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Bélanger, G. (1977). Review of [Conseil économique du Canada, *Horizon 1982*, Quatorzième exposé annuel, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1977, 108 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 32(4), 634–636. <https://doi.org/10.7202/028828ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1977

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## RECENSIONS BOOK REVIEWS

Conseil économique du Canada, **Horizon 1982, Quatorzième exposé annuel**, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1977, 108 pp.

Depuis plusieurs années, le Conseil économique du Canada réserve son exposé annuel à l'étude de l'évolution macro-économique de l'économie en plus de publications intermittentes sur des questions spécifiques comme les disparités régionales, le marché du travail et le secteur financier. Cependant, comme l'analyse économique de court terme ne relève pas du mandat du Conseil, ce dernier contourne la difficulté en étudiant l'évolution à moyen terme ou pour cinq ans grâce à son imposant modèle économétrique CANDIDE.

Les six chapitres de ce rapport se divisent en trois parties. Tout d'abord, les quatre premiers chapitres étudient l'évolution économique et les politiques économiques depuis 1975. Une importance considérable est accordée aux échanges extérieurs. Le cinquième chapitre donne les résultats de sept simulations du modèle CANDIDE pour estimer l'impact probable de différentes politiques fiscales et monétaires. Ces simulations montrent d'une façon tangible les interdépendances entre les différents agrégats et aussi la nécessité de choisir entre différents objectifs. Enfin, le dernier chapitre est centré sur les recommandations du Conseil pour améliorer la performance de l'économie.

L'exposé du Conseil offre une documentation imposante et par surcroît en langue française. L'information statistique est bien présentée et quelquefois originale. C'est le cas du graphique qui montre la croissance importante depuis 1975 du surplus budgétaire de plein emploi des trois niveaux de gouvernement malgré une stabilisation de leur déficit observé et une croissance remarquable du déficit du gouvernement fédéral (p. 28).

Malheureusement, l'abondante information contenue dans ce rapport n'est pas présentée dans un cadre analytique qui permet d'expliquer les phénomènes. Loin de diminuer l'intérêt du lecteur, une bonne analyse vulgarisée aurait donné un caractère beaucoup plus vivant au texte. Ceci est bien montré dans les deux chapitres qui étudient l'évolution de la balance des paiements. Au lieu d'étudier l'évolution des différents postes de ce compte comptable où un surplus du compte capital correspond nécessairement à un déficit du compte courant, le rapport aurait dû centrer son analyse sur l'évolution trimestrielle du taux de change du dollar canadien depuis 1971 (donnée au graphique de la page 27). La période comprend pour le taux de change trois cycles dont l'amplitude augmente avec le temps pour atteindre récemment une valeur inférieure à 90 sous américains.

Comme en système de taux de change flexible, les transactions avec l'étranger s'ajustent dans les variations du taux de change, il est essentiel d'expliquer les changements appréciables du taux survenu en si peu d'années. Est-ce bonne partie explicable par des différences de politique monétaire au Canada et aux États-Unis? Si oui, quel est l'impact d'un taux de change très fluctuant sur le commerce international canadien? Quel sera l'effet sur l'économie de la dépréciation importante du dollar canadien des derniers mois, effet de court et de moyen termes? Quel taux de change commande approximativement des forces réelles de l'économie? Ces questions soulèvent l'intérêt d'un non économiste et peuvent être aussi analysées dans un langage accessible à un vaste public. Elles demandent une bonne analyse économique doublée d'un effort pédagogique de vulgarisation.

Au lieu d'aborder ces questions de front, le rapport se contente d'une étude comptable du type suivant: « Pour compenser la détérioration du compte courant, les entrées nettes de capitaux à long terme se sont élevées à 3.7 milliards de dollars en 1975 et à 7.9 milliards en 1976. » (p. 59). Ceci lui permet d'affirmer qu'« à cet égard, le déficit persistant du compte courant de la balance des paiements demeure l'objet de grandes préoccupations et ne devrait pas être négligé dans l'examen de la performance de l'économie canadienne à moyen terme. » (pp. 73-74). De même sur le solde net négatif au compte des flux annuels d'investissement direct, le rapport se termine par une question: « Les Canadiens doivent s'interroger sur la signification de ces sorties nettes: faut-il s'en alarmer ou faut-il au contraire y voir le signe d'une plus grande maturité en matière d'emprunts? » (p. 68). Les Canadiens ne recevront pas l'aide du Conseil pour répondre à cette question.

La faiblesse de l'analyse du rapport ne se limite pas à la balance des paiements mais s'étend à presque toutes les sections. Ainsi, le lecteur sera surpris d'apprendre que le logement est un « secteur où chaque dollar investi contribue moins au processus de production — et, par extension, à la croissance du P.N.B. — que dans le secteur des installations et des biens d'équipement ». (p. 56). Est-ce à dire que le taux de rentabilité du capital dans ce secteur est toujours inférieur à celui dans le reste de l'économie? De plus, le lecteur ne pourra plus douter des effets de la Commission de lutte contre l'inflation, puisque le rapport affirme: « On ne saurait douter que la présence de la Commission ait contribué à modérer appréciablement les revendications salariales... » (pp. 18-19).

Pour remédier au peu de profondeur de l'analyse dans les différents rapports du Conseil, il serait tout probablement utile que le Conseil mette sur pied un Comité consultatif d'économistes reconnus qui contraindrait davantage le personnel professionnel du Conseil à être des économistes plus orthodoxes ou plus analytiques. Toutefois, il existera toujours au Conseil une incitation à minimiser les risques en étudiant une multitude de points reliés au sujet tout en évitant les questions chaudes et aussi l'analyse qui tend à identifier les causes réelles des phénomènes.

Contrairement aux prévisions optimistes du Conseil dans l'exposé de l'an dernier, 1977 n'est pas une année très glorieuse, marquée d'une baisse de croissance du P.N.B. et d'une hausse appréciable des taux de chômage et de l'inflation. Ce n'est pas le modèle CANDIDE qui permet de retourner à un sain optimisme: il prévoit que sans réorientation des politiques, la croissance annuelle moyenne du P.N.B. entre 1977 et 1982 sera de 4.3 pour cent, avec taux annuels moyens de 7.1 pour cent pour l'inflation et de 8.2 pour cent pour le chômage. De plus des politiques plus actives ne permettent pas d'entrevoir des perspectives plus encourageantes. Ainsi, une baisse permanente de l'impôt sur le revenu de deux milliards ou de l'ordre de dix pour cent n'augmenterait le taux de croissance du P.N.B. que de 0.3 pour cent, l'inflation moyenne de 0.2 pour cent et baisserait le taux de chômage de 0.5 pour cent.

Face à ces sombres prévisions, le Conseil se limite à quatre recommandations. La première encourage la Banque du Canada de continuer de restreindre l'expansion de la masse monétaire. Cette recommandation surprend puisque le rapport ne consacre que trois pages à la politique monétaire sans évaluer l'à-propos de l'importance que la banque centrale accorde depuis la fin de 1975 au contrôle de M1 avec les implications importantes sur la variabilité du taux de change du dollar canadien qui en résulte.

Les deux recommandations suivantes visent à augmenter la demande globale par une réduction de 8 à 10 pour cent des taux d'impôt sur le revenu des particuliers et par une réduction d'au moins un point de pourcentage des taxes de vente provinciales. Même si ces recommandations apparaissent très justifiées dans le cadre de CANDIDE, on ne voit pas comment les provinces peuvent être incitées à réduire leurs taxes dans une période où leurs revenus sont sujets à augmenter moins rapidement que par le passé. De plus, le rapport n'a même pas jugé bon d'étudier les politiques fiscales des provinces au cours des dernières années.

Finalement, comme le Conseil est pour la vertu, il recommande au gouvernement fédéral d'établir des mécanismes de consultation pour examiner les problèmes structurels à long terme et formuler des suggestions relatives à ces questions. Mais, n'est-ce pas en très grande partie le mandat du Conseil ?

Pour résumer, en demandant une politique fiscale plus expansionniste, le Conseil a réussi cette année à se placer sur la carte politique (ou des mass media) avec l'aide d'ailleurs du nouveau ministre des finances qui a rapidement rejeté les recommandations. Toutefois, le rapport du Conseil ne témoigne pas d'une capacité à présenter à la population intéressée les problèmes dans un cadre analytique approprié. Le rapport évite alors les bonnes questions et devient souvent un document terne.

Gérard BÉLANGER

Université Laval et  
Institut de recherches C.D. HOWE

**Participation et négociation collective**, Laurent Bélanger, Jean Boivin, Gilles Dussault, Alain Larocque (sous la direction de), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 145 pp.

Dans le contexte européen, surtout latin, l'ambiguïté implicite du terme « participation » a été, à plusieurs reprises, dénoncée et démontrée dans diverses recherches menées dans les milieux syndicaux, qui mettaient en évidence la manière dont le besoin de pouvoir exprimé par la classe ouvrière était utilisé en tant que concours volontaire au maintien des structures de domination. Dans certains de ces milieux, qui combattent ces structures et souhaitent, selon des modalités divergentes, leur en substituer d'autres, plus équitables, par exemple l'autogestion, la participation qui ne gère pas son propre pouvoir, mais cogère le pouvoir d'autrui, qui n'a pas la possibilité de soumettre les ouvriers et l'organisation de la production à l'exigence primaire de produire un « homme humain », serait en réalité la forme mystifiée d'une intégration que tout système est porté à poursuivre afin de sauvegarder continuellement son équilibre et sa sécurité interne.

Il faudrait, pourtant, nuancer quelque peu ces propos, en mettant en relief d'abord, en dépit de l'absence d'une définition précise et univoque de la participation — dont la « cogestion » ne représente qu'une modalité, aussi limitée soit-elle — l'importance acquise par les facteurs humains par rapport à ceux exclusivement économiques. Ensuite, en précisant qu'il peut bien y avoir une « cogestion » conçue comme un pacte permanent, en quelque sorte une micro-expression d'un pacte social généralisé qui voit la classe ouvrière, ses organisations politiques et syndicales, plus ou moins satisfaites du système économique existant, à l'image de l'Allemagne fédérale. Mais, aussi, une « cogestion » entendue d'une manière plus pragmatique, capable d'objectifs purement fonctionnels, comme celle proposée récemment par le T.U.C. britannique — à défaut de certains des puissants syndicats qui le composent — lequel, après avoir depuis toujours montré son hostilité à des formes participatives, se trouve, aujourd'hui, désireux de pénétrer — à travers les projets de démocratie industrielle — dans la sphère des décisions politiques des entreprises, qui leur a été jusqu'à présent rigoureusement interdite. Et, enfin, une « cogestion » vue comme une phase de transition vers une appropriation graduelle de pouvoirs, en un sens plus pleinement autogestionnaire...

Mais, au-delà des taxinomies, qui simplifient parfois à l'excès la complexité du vécu, il reste que nombre de syndicats des pays européens, des réformistes aux « révolutionnaires », opposent au modèle participatif la réalité du conflit. Et c'est là qu'en dépit des différences culturelles et des objectifs poursuivis, on peut déceler, des deux côtés de l'Atlantique, des comportements communs. L'ouvrage en question n'y fait pas, en fin de compte, défaut.